



MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDLTE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

L'assemblée spéciale se tiendra au lieu, date et heure suivants :

Lieu :

Hôtel de Ville

Date :

10 octobre 2018

Heure :

19h00

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du règlement no.219-2018 concernant la modification du règlement no.215-2018 prohibition de stationner sur la rue Albert durant les travaux.
3. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

La Direction de la Municipalité de Beaulac-Garthby